



Communiqué n° 19 du 2 août 2018

## **ARBORICULTURE**

### **SITUATION ACTUELLE DE *DROSOPHILA SUZUKII* SUR ABRICOTIER**

Les captures de *D. suzukii* dans les pièges installés sur abricotiers augmentent quelque peu, mais demeurent bien plus faibles que les années précédentes. A fin juillet, plusieurs pontes sont dénombrées dans des parcelles de Luizet et Bergeron en fin de cueillette, mais pratiquement aucune sur toutes les autres variétés.

Un risque d'attaque existe donc pour les variétés qui seront cueillies en août, surtout si elles avaient déjà été atteintes par le passé. Une application d'Audienz (7 jours avant la récolte) ou de chaux alimentaire (1.8 kg/ha, pas de délai d'attente) entre deux cueillettes peuvent permettre de réduire partiellement ces risques.

### **COCHENILLE FARINEUSE**

Ces derniers temps, ce sont surtout les jeunes stades larvaires de la deuxième génération qui sont présents sur les fruits. Vu leur petite taille, ils sont peu visibles et ne déprécient pas les derniers abricots à récolter.

Il n'en va pas de même pour les poires (ou pommes), car au moment d'être récoltés ces fruits seront déjà colonisés par les nouveaux stades adultes.

Sur ces cultures, il est possible d'intervenir le cas échéant en combinaison avec la lutte contre le carpocapse et/ou le psylle (Audienz, Affirm\*, Zorro\*, tous toxiques sur les abeilles) ou de façon ciblée avec Movento (max. 2 fois par parcelle et par saison).

Si le délai d'attente (3 semaines) ne peut plus être respecté, l'application d'un mouillant (à 0.3 %), suivie d'un arrosage sur frondaison, peut permettre de limiter les populations résiduelles de psylles et cochenilles farineuses. Le même effet peut être escompté avec des applications d'Armicarb ou Vitisan (admis en bio) contre les maladies de conservation (délai d'attente 8 jours), en évitant des températures élevées et les variétés sensibles.

### **CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES**

Vu les chaleurs actuelles, de nouvelles pénétrations dues à la deuxième génération du carpocapse peuvent encore surgir ces deux prochaines semaines. Surveillez vos parcelles de pommiers et en particulier celles situées en bordure des secteurs en confusion, afin de pouvoir intervenir à temps pour en limiter les dégâts (voir aussi le paragraphe précédent).

## **VITICULTURE**

### **SECHERESSE**

Les conditions sèches et caniculaires qui tendent à durer font émerger localement des symptômes parfois marqués de déficit hydrique : vrilles nécrosées, feuillage jaunissant de la base vers le haut, voire chute des feuilles, aoûtatement prématuré des bois. Dans les cas extrêmes, on constate que certains cepages meurent subitement à cause de la sécheresse. La canicule perdurant encore, les vignes doivent faire l'objet d'une attention particulière et être irriguées en cas de nécessité. Il est judicieux d'irriguer les cépages tardifs marquant un déficit hydrique avant le dernier traitement phytosanitaire.



Il est recommandé d'éviter de cisailer de longues pousses durant les fortes chaleurs, cela pouvant favoriser des blocages de maturation.

### ***DROSOPHILA SUZUKII***

A l'heure actuelle, seules quelques captures isolées d'individus adultes ont eu lieu dans les pièges répartis sur le vignoble valaisan (nombre de captures à fin juillet nettement inférieur à celui de 2017). La pression demeure donc très faible et les conditions climatiques caniculaires en cours et à venir ne sont clairement pas favorables au développement de l'insecte, qui préfère l'humidité et des températures plus fraîches.

#### **Facteurs favorisant *Drosophila suzukii***

L'environnement immédiat de la parcelle, sa topographie et le système de culture influencent fortement la pression de *D. suzukii*. Comme situations « à risque », citons la proximité d'arbres fruitiers à noyaux, de buissons, de forêts; les parcelles non ventilées, ombragées; les cultures étroites, basses, à feuillage dense; la présence d'adventices dans la zone des grappes; la présence de raisins abîmés.

La piqûre acétique (odeur de vinaigre) exerce un énorme pouvoir attractif envers *D. suzukii*. Il convient donc d'éviter son apparition en protégeant le raisin de manière irréprochable, notamment en limitant les attaques d'oiseaux, de guêpes et/ou d'abeilles par la pose de filets latéraux.

Les cépages sur lesquels on trouve le plus de pontes de *D. suzukii* dans notre canton sont, par ordre de sensibilité décroissante : Eyholzer Rote, Dunkelfelder, Humagne rouge, Syrah, Gamay, Garanoir et Cornalin. A l'inverse, peu de pontes s'observent sur Pinot noir, Diolinoir ou encore Gamaret. Les cépages blancs ne sont généralement pas attaqués.

#### **Surveillance**

Une surveillance individuelle avec des pièges attractifs peut être mise en place en début de véraison dans les parcelles à risque. Mais la capture d'individus de *D. suzukii* dans un piège ne signifie pas qu'elle s'attaquera au raisin et ne justifie pas à elle seule un traitement, qui dépendra surtout des résultats des contrôles des pontes.

Confection et suivi d'un piège : percez 8 trous de 3 mm de diamètre juste sous le goulot d'une bouteille en PET (0,5 l), versez-y 2 dl d'un mélange vinaigre, vin rouge et eau en proportions égales, ainsi que quelques gouttes de produit vaisselle. Attachez le piège dans la zone des grappes, du côté ombragé. Videz-le une fois par semaine dans une assiette creuse blanche pour chercher les mâles de *D. suzukii*, reconnaissables par la présence d'une tache noire à l'arrière de chaque aile. Éliminez ensuite le liquide attractif hors de la parcelle.

Contrôles des pontes : les contrôles visuels doivent être effectués dans les parcelles touchées par le passé, notamment sur Dunkelfelder, Syrah, Gamay, Garanoir, Humagne rouge... Dès la véraison, contrôlez chaque semaine 50 baies saines par parcelle (env. 1'000 m<sup>2</sup>); 1 baie par grappe prélevée dans la moitié supérieure, de manière représentative sur l'ensemble de la parcelle. Les oeufs, reconnaissables à la présence de deux filaments blancs sortant d'un minuscule trou (invisible à l'œil nu), s'observent souvent à proximité du pédicelle avec une loupe grossissant 7 à 10x ou un binoculaire.

#### **Mesures de lutte**

Uniquement en cas de dépassement du seuil de tolérance (4 % de baies avec pontes ou dès les premières pontes pour les parcelles à risque), un traitement peut être envisagé avec l'une ou l'autre des deux matières actives homologuées : kaolin (Surround) ou spinosad (Audienz). Dans ce cas, veuillez respecter strictement les conditions d'utilisation.

La chaux (Nekagard 2) et le pyrèthre (Parexan, Pyrethrum) sont au bénéfice d'une autorisation temporaire de l'OFAG et admis dans le cadre des PER. Enfin l'acetamiprid (Gazelle, Basudine) est soumis à une autorisation préalable délivrée par notre Service dans le cadre des PER et n'est pas admis pour le Certificat Vitiswiss. Toute autre matière active est interdite.

Un piégeage de masse peut être mis en œuvre dans des parcelles isolées (entourées de forêts, de maisons...), sans toutefois que l'on puisse en garantir son efficacité. Un piège de surveillance posé au début de la véraison en bordure de parcelle permet de vérifier la présence de *Drosophila suzukii* à cet endroit. Dès les premières captures, installez des pièges tous les 2 mètres en bordure et chaque 25 m<sup>2</sup> à l'intérieur de la parcelle. Pour rester efficace, l'attractif doit être renouvelé chaque 2 à 3 semaines, en récupérant l'ancien dans un tonneau afin de l'éliminer à l'extérieur des cultures. Fournisseurs de pièges et d'attractif : [www.becherfalle.ch](http://www.becherfalle.ch), Landi, Andermatt.

Des fiches techniques illustrées sont disponibles sur le site d'Agroscope : [www.agroscope.ch](http://www.agroscope.ch) > [thèmes](#) > [protection des végétaux](#) > [Drosophila suzukii](#).

**Nous vous informerons de nos résultats des contrôles de pontes dès le prochain communiqué.**